



*Communauté
française de
Belgique*

Conseil de l'Éducation et de la Formation

**Première année d'études supérieures.
Outils informatiques et remédiations, méthodes
d'évaluation y compris des enseignements.**

Avis n° 50

Conseil du 21 novembre 1997

Table des matières.

1. Cadre de réflexion.	213
2. Préambule.	213
3. La promotion de la réussite forme un tout indissociable.	214

1. Cadre de la réflexion.

Le 30 octobre 1997, les Recteurs des neuf Institutions universitaires francophones subventionnées par la Communauté française ont rencontré le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Sports, Monsieur W. ANCION, et lui ont remis une réponse à sa lettre du 30 juin 1997.

Depuis cette date, de nombreux commentaires ont été publiés à propos d'un passage de ce texte :

« Les recteurs pensent qu'il convient de mettre en place un système qui, au cours de la première candidature (normalement à l'issue du premier semestre), permet aux étudiants soit de poursuivre leurs études dans le cursus choisi soit de suivre un programme de remédiation. Parallèlement, les recteurs étudient la faisabilité d'une orientation progressive par le biais de modules capitalisables. »

La Presse a relaté que des précisions seraient données à la fin du mois de janvier 1998 après une concertation entre le Ministre et les Recteurs. Le système choisi pourrait être opérationnel dès la rentrée académique 1999-2000.

Une des interprétations les plus contraignantes du texte précité consiste à penser que les étudiants ayant des résultats insuffisants à la session d'examens de janvier seraient obligés de suivre des cours de remédiation en abandonnant le cursus de l'année d'études entreprise. Ensuite, si en fin d'année la remédiation ne donnait pas de résultats satisfaisants, l'étudiant ne pourrait se réinscrire immédiatement dans l'enseignement universitaire.

2. Préambule.

Dans le but de définir des objectifs positifs, le CEF préfère réfléchir aux méthodes susceptibles de promouvoir la réussite.

Ce problème concerne évidemment tous les niveaux d'enseignement. Pour les études supérieures, il ne se limite pas au seul cas des Institutions universitaires et il doit donc être étudié dans un cadre plus large que celui annoncé.

A leur entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiants veulent réaliser leur projet de vie. Le CEF tient à réaffirmer avec force que le choix des études doit être libre et que toute nouvelle limitation à leur accès et à leur poursuite est inacceptable.

Une bonne information des étudiants afin de les aider à choisir leur voie, des possibilités de réorientation, notamment en valorisant les acquis par la généralisation des modules capitalisables et des passerelles, ont déjà fait l'objet d'avis.

Sur base d'avis antérieurs et à la lumière d'une nouvelle analyse, le CEF se propose de produire rapidement un document concernant la **promotion de la réussite dans l'enseignement supérieur sans diminuer les exigences.**

3. La promotion de la réussite forme un tout indissociable.

L'analyse des causes d'échec doit à tout prix éviter les conclusions trop simples. Certaines sont directement liées à l'étudiant lui-même : orientation inappropriée, motivation insuffisante, travail médiocre ou selon une méthode inadéquate, ... D'autres concernent l'établissement : programmes trop chargés, incapacité de certains professeurs d'évaluer correctement leurs étudiants, absence d'une guidance efficace, ... Enfin, il ne faut pas négliger les responsabilités des autorités politiques, notamment au niveau budgétaire.

La promotion de la réussite suppose une batterie de mesures :

- développement d'**outils informatifs** à l'usage exclusif des futurs étudiants et des étudiants ;
- **conseils** avant le choix des études et pendant la première année ;
- **remédiations**, sur base volontaire, avant les études et/ou pendant celles-ci , **étalement** de la première année;
- obligation pour les enseignants de recevoir une formation pédagogique concernant notamment les **méthodes d'évaluation des étudiants** ;
- **évaluation à bref délai des établissements**, limitée dans un premier temps à la première année. Cette évaluation porterait entre autres sur la cohérence des programmes, l'encadrement des étudiants, la qualité des enseignements et des formateurs ;
- **renforcement de la collaboration** entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Le CEF a la volonté de produire un avis sur ces divers points avant la fin de l'année 1997.

Cet avis est adopté à l'unanimité.